

Notice administrateur — Formules de révision

Khoa - 2026-10-06 - [Formules de révision \(Nouveau\)](#)

Formule de révision par défaut du lot, propagation aux postes du bordereau

Cette notice s'adresse aux **Managers (projet)** et **Administrateurs (lot)**. Elle couvre le paramètre « **Formule de révision** » du lot — la formule par défaut affectée à tout nouveau poste du bordereau de prix — et la propagation aux postes déjà présents lors d'un changement de formule.

Le paramètre n'apparaît que si le projet contient **au moins une formule de révision** dans son référentiel (onglet Paramètres financiers du projet). Si le référentiel est vide ou si une option doit être activée sur votre compte client, **référez-vous à un administrateur ID Capture.**

SOMMAIRE

1. [Où se trouve le paramètre](#)
2. [Choisir la formule par défaut](#)
3. [Enregistrement et propagation aux postes existants](#)
4. [Affectation automatique aux nouveaux postes](#)
5. [FAQ et cas limites](#)

1 Où se trouve le paramètre

- Fenêtres « Nouveau lot » et « Éditer le lot », rubrique Paramètres financiers, en dernière position (après le bloc Retenues ; après le bloc Avance pour un lot

honoraires).

- Visible pour les catégories Lot travaux et Lot honoraires uniquement.
- Absent pour les catégories Lot frais divers, Enveloppe budgétaire et Provision.

FORMULE DE RÉVISION ⓘ

Formule de révision par défaut du lot

0.15 + 0.5 BT40 + 0.35 BT 41 - 0.15 + 0.5 BT40 + 0.35 BT 41 × ▾

Description de la formule	0.15 + 0.5 BT40 + 0.35 BT 41
Mois de référence	Février 2025
Coefficient de révision du mois actuel (juillet)	1,03031

Bloc « FORMULE DE RÉVISION » : la liste de sélection et le détail de la formule choisie.

- 1 Liste Formule de révision par défaut du lot.
- 2 Détail de la formule sélectionnée (lecture seule).

2 Choisir la formule par défaut

- Liste déroulante « Formule de révision par défaut du lot », initialement sur « Sélectionner une formule ».
- Première option : « Aucune formule de révision » — le lot n'impose alors aucune formule par défaut.
- À la sélection d'une formule réelle, un bloc de détail en lecture seule affiche : description, mois de référence et coefficient de révision du mois en cours.
- La sélection est effaçable (croix dans le champ) : le bloc de détail disparaît et l'on revient à l'état « aucune formule ».
- En édition, la liste est pré-positionnée sur la formule par défaut enregistrée du lot.

FORMULE DE RÉVISION ⓘ

Formule de révision par défaut du lot

0.15 + 0.5 BT40 + 0.35 BT 41 - 0.15 + 0.5 BT40 + 0.35 BT 41

Aucune formule de révision

0.15 + 0.5 BT40 + 0.35 BT 41 - 0.15 + 0.5 BT40 + 0.35 BT 41

0.15 + 0.8 BT01 + 0.05 TP01 - 0.15 + 0.8 BT01 + 0.05 TP01

100% MO - 2022-04 - 1.1 C - 1.4 C - 1.8 C

100% MO - 2023-09 - 1.1 Av1 - 1.10 Re1 Re2 Re3 Re4 - 1.13 C - 1.14 C - 1.15 C - 1.16 C - 1.17 C - 1.18 C - 1.19a C - 1.19b C - 1.19c C - 1.19d C - 1.19e C

Liste des formules du projet, précédée de l'option « Aucune formule de révision ».

❶ Option Aucune formule de révision, en tête de liste.

3 Enregistrement et propagation aux postes existants

En **création** de lot, la formule est simplement enregistrée : le lot n'a pas encore de bordereau, aucune question n'est posée.

En **édition**, au clic sur **Enregistrer**, une confirmation est demandée lorsque les quatre conditions suivantes sont réunies :

1. on est en édition (pas en création) ;
2. la formule a changé depuis l'ouverture de la fenêtre ;
3. la nouvelle valeur est une formule réelle (pas « Aucune formule de révision ») ;
4. le bordereau de prix contient au moins un poste.

Appliquer la formule de révision aux postes ?



La formule de révision par défaut du lot « **CVC** » a été modifiée : « **0.15 + 0.5 BT40 + 0.35 BT 41** ». Le bordereau de prix contient **12** postes.
Souhaitez-vous affecter cette formule à tous les postes du bordereau ?



Cette action écrasera les formules de révision déjà affectées aux postes du bordereau. Les postes sans formule recevront la nouvelle formule.

1

Non, conserver les postes

2

Oui, écraser les postes

Confirmation à l'enregistrement : propager la formule aux postes existants, ou les conserver.

- 1 Non, conserver les postes : les postes existants gardent leur formule.
- 2 Oui, écraser les postes : tous les postes reçoivent la nouvelle formule.

CHOIX	FORMULE PAR DÉFAUT DU LOT	POSTES DÉJÀ PRÉSENTS DANS LE BORDEREAU
Non, conserver les postes	Enregistrée	Inchangés (leurs formules actuelles sont préservées)
Oui, écraser les postes	Enregistrée	Tous reçoivent la nouvelle formule — les formules existantes sont écrasées

Dans les deux cas la **formule par défaut du lot est enregistrée** : la question ne porte que sur la propagation aux postes déjà saisis. « Oui, écraser les postes » est **irréversible** — les affectations poste par poste antérieures sont perdues.

4Affectation automatique aux nouveaux postes

- Dès qu'une formule par défaut est définie sur le lot, tout nouveau poste du

bordereau la reçoit automatiquement — saisie manuelle comme import de bordereau.

- Cette affectation est indépendante du choix fait dans la fenêtre de confirmation : celle-ci ne concerne que les postes déjà présents.
- Elle reste modifiable ensuite poste par poste (voir la notice utilisateur).
- Si la formule par défaut est « Aucune formule de révision », les nouveaux postes sont créés sans formule.

5FAQ et cas limites

Le paramètre « Formule de révision » n'apparaît pas dans la fenêtre du lot.

Trois causes possibles : le **projet ne contient aucune formule** dans son référentiel ; la **catégorie du lot** n'est pas Lot travaux ou Lot honoraires ; ou la rubrique **Paramètres financiers** est repliée (le bloc est en dernière position).

J'ai changé la formule mais aucune confirmation ne s'est affichée.

C'est normal dans plusieurs cas : vous êtes en **création** de lot ; le bordereau est **vide** ; la nouvelle valeur est « **Aucune formule de révision** » ; ou vous avez re-sélectionné la **même** formule qu'à l'ouverture. La formule par défaut est enregistrée dans tous les cas.

Je passe la formule du lot à « Aucune formule de révision » : les postes perdent-ils la leur ?

Non. Aucune propagation n'est proposée dans ce cas : les postes conservent leurs formules. Seuls les **nouveaux** postes seront créés sans formule. Pour retirer les formules des postes existants, utilisez l'action « Formule révision » depuis la rubrique Commande.

Puis-je revenir en arrière après « Oui, écraser les postes » ?

Non, l'opération n'est pas annulable. Les postes doivent être corrigés par groupes via l'action « Formule révision » de la rubrique Commande. Privilégiez « Non, conserver les postes » en cas de doute.

Que se passe-t-il si j'importe un bordereau après avoir défini la formule par défaut ?

Tous les postes importés reçoivent la formule par défaut du lot. C'est le moyen le plus simple d'homogénéiser un bordereau complet : définir la formule **avant** l'import.

Un lot honoraires peut-il avoir une formule par défaut ?

Oui. Le bloc y figure également, placé après le bloc *Avance* (les lots honoraires ne comportent pas de bloc *Retenues*).

Le coefficient affiché dans le bloc de détail est-il figé ?

Non : c'est le coefficient **du mois en cours**, affiché à titre informatif. Il évolue avec la publication des index ; la formule affectée, elle, ne change pas.

Où crée-t-on les formules proposées dans la liste ?

Dans le référentiel « **Formules de révision du projet** » (onglet Paramètres financiers du projet). La liste du lot reprend ce référentiel ; elle n'est pas modifiable depuis la fenêtre du lot.

Deux lots peuvent-ils utiliser la même formule ?

Oui, sans restriction : les formules du projet sont partagées entre les lots.

Un Éditeur (lot) peut-il modifier la formule par défaut du lot ?

Non : la fenêtre d'édition du lot est réservée aux **Administrateurs (lot)** et **Manageurs (projet)**. L'Éditeur peut en revanche affecter une formule aux postes depuis la rubrique Commande.

Le changement de formule modifie-t-il les certificats de paiement déjà émis ?

Non. Les périodes déjà validées ne sont pas recalculées ; la nouvelle formule s'applique aux calculs de révision des périodes suivantes.